



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 49524

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des chrétiens d'Orient qui sont menacés et persécutés dans une région qu'ils habitent depuis deux millénaires. En Syrie, le village historique de Maaloula a subi les affrontements meurtriers, le sort de 12 religieuses d'un couvent de la ville et celui de deux évêques d'Alep enlevés par des groupes islamistes restent incertains. La Turquie refuse d'ouvrir ses camps aux réfugiés syriens d'origine arménienne. En Irak, l'exode des chrétiens se poursuit si bien qu'ils ne sont plus que 400 000 (au lieu d'un million il y a quelques années). En Egypte, en 2013, près de 500 églises coptes ont été incendiées, les victimes coptes ne sont pas reconnues par les tribunaux et des mineures coptes sont enlevées, converties et contraintes au mariage forcé. La situation des chrétiens au Liban se dégrade et subit le contrecoup du conflit syrien. Les chrétiens représentent 8 % de la population de l'Orient, ils étaient environ 20 % dans les années 1950. Ce chiffre pourrait chuter à 3 % en 2015 si rien n'est fait. Force est de constater que notre pays semble ne pas prendre la mesure d'un tel bouleversement. Des mesures urgentes s'imposent, la France doit se positionner clairement en faveur de la protection des chrétiens d'Orient. L'intérêt de la France, toute sa tradition commandent de prendre en compte l'existence de ces communautés, historiquement ouvertes et bienveillantes envers l'Occident et de protéger ces minorités religieuses. Les populations chrétiennes sont le symbole d'un Orient multiculturel où le dialogue et le vivre ensemble l'emportent sur la haine et la violence. Il lui demande de bien vouloir lui dire quelles mesures urgentes et quelle initiative il met en oeuvre en faveur de la protection des communautés chrétiennes en Orient.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie ou en Israël et dans les Territoires palestiniens. Le Gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant quant à leur situation. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France a condamné en outre l'enlèvement des deux évêques orthodoxes d'Alep survenu en avril 2013 ainsi que l'enlèvement des religieuses de Maaloula en décembre dernier. Elle se réjouit de l'annonce de leur libération intervenue le 10 mars 2014. La France demeure préoccupée par la situation des trois prêtres enlevés en 2013 dont le Père Paolo Dall'Oglio. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a permis d'échanger avec le Pape

François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49524

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1151

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2944